

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 18 mai 2026

05.2026-10	COMMUNICATION Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Fabrication et pose des différents éléments de signalétique extérieure et intérieure pour la Maison de l'habitat »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société EP Communication, sise PA Lande Saint-Martin, 71 rue Georges Charpak- 44115 Haute-Goulaine, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société EP Communication, sise PA Lande Saint-Martin, 71 rue Georges Charpak- 44115 Haute-Goulaine, pour un montant de 5 636,80 € HT soit 6 764,16 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »